



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Notre référence : OzL./MP 25 OEWG/EXMOP 2

Le 13 avril 2005

Objet : Invitation à participer à la vingt-cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la deuxième réunion extraordinaire des Parties et documentation pertinente

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à la vingt-cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la deuxième réunion extraordinaire des Parties, ainsi qu'à la documentation pertinente.

Le Groupe de travail à composition non limitée tiendra sa vingt-cinquième réunion à Montréal (Canada) du 27 au 30 juin 2005. Comme suite à la décision XVI/46 de la seizième Réunion des Parties et conformément aux articles 4 et 13 du règlement intérieur, la deuxième réunion extraordinaire des Parties aura lieu le 1er juillet 2005, immédiatement après la réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

L'inscription des participants aux deux réunions commencera le 27 juin à 8 heures. Le Groupe de travail à composition non limitée commencera ses travaux le 27 juin à 10 heures et la deuxième Réunion extraordinaire des Parties commencera ses travaux le 1er juillet à 10 heures. Le lieu de la réunion est le suivant :

International Civil Aviation Organization (ICAO) Building
999 University Street
Montréal, Québec
Canada
Téléphone : (+1 514) 954 8219
Télécopieur : (+ 514) 954 6077

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Les documents de travail de la réunion, y compris une note du Secrétariat, seront adressés aux Parties en temps utile.

La réunion extraordinaire des Parties sera consacrée à des questions précises concernant le bromure de méthyle, convenues par les Parties à leur seizième réunion. Ces questions sont indiquées dans l'ordre du jour provisoire ci-joint. Vous trouverez également ci-joint un document d'information concernant la deuxième réunion extraordinaire des Parties.

J'invite votre gouvernement à désigner les représentants qui participeront aux réunions susmentionnées. Vous voudrez bien communiquer au Secrétariat, à l'adresse indiquée ci-dessous, au moins quatre semaines avant les réunions, les noms, titre et adresse (y compris les numéros de téléphone et de télécopieur, ainsi que l'adresse électronique, si disponibles) du ou des représentant(s) désigné(s) par votre gouvernement. Vous demanderez à votre ou vos représentant(s) de bien vouloir remplir le formulaire d'inscription ci-joint et le retourner au Secrétariat avant le 15 juin 2005, ou de s'inscrire directement sur notre site Internet (dont l'adresse est indiquée ci-dessous).

Des fonds d'un montant limité sont disponibles pour faciliter la participation de représentants de pays en développement et de pays à économie en transition. Au cas où votre gouvernement aurait besoin d'une telle assistance, vous voudrez bien en informer le Secrétariat avant le 15 mai 2005 en fournissant tous les renseignements voulus sur le représentant concerné. Un seul représentant par pays pourra bénéficier de cette assistance, qui comportera la prise en charge des frais de voyage pour les deux réunions, au tarif économique le plus approprié, ainsi que le versement de l'indemnité journalière de subsistance accordée par l'ONU.

Vous noterez qu'en vertu du règlement intérieur applicable aux réunions extraordinaires des Parties, les pouvoirs des représentants ainsi que le nom de leurs représentants suppléants et de leurs conseillers, le cas échéant, doivent être communiqués au Secrétaire exécutif de la réunion avant la fin de la deuxième séance de la réunion, si possible. Toute modification ultérieure de la composition des délégations doit également être portée à la connaissance du Secrétaire exécutif. Les pouvoirs doivent émaner soit du Chef de l'Etat, soit du Chef de gouvernement, ou encore du Ministre des affaires étrangères, ou, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, de l'autorité compétente de cette organisation.

Toute correspondance concernant les réunions susmentionnées doit être adressée à :

Mr. Marco González
Executive Secretary
Secretariat for the Vienna Convention
and the Montreal Protocol
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552 – 00100
Nairobi (Kenya)

Tél : (+254 20) 623885/623851

Fax : (+254 20) 624691/624692/624693

Mél : Ozoneinfo@unep.org

Site Internet : www.unep.org/ozone or www.unep.ch/ozone

Veillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention de Vienne
et du Protocole de Montréal



Marco González

Pièces jointes

Formulaire d'inscription

Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième réunion du Groupe de travail
à composition non limitée

Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du Groupe de travail à composition
non limitée

Ordre du jour provisoire de la deuxième réunion extraordinaire des Parties

Document d'information concernant la deuxième réunion extraordinaire des Parties